

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2019

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, JM CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, F. MEUROU, A. MONCEL, C. PUVILLAND, M. PUDDU, JL REVEL, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Excusés : P. PARE, JL LEBOEUF pouvoir donné à JL REVEL, R. MARECHAL pouvoir donné à M. WIEL

Absents : F. BOUDOURESQUE, P. ROBIN

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 18 octobre 2019

Madame le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

-demande de fonds de concours de la Ca3b pour les travaux de la mairie

-avenant à la convention pour la mise à disposition des bâtiments de l'ancienne mairie-école de Cuisiat auprès du Département–Musée du Revermont

Le conseil donne son accord pour l'ajout de ces deux points.

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé (3 abstentions pour absence)

Rapport annuel du réseau de chaleur

Comme tous les ans, Mme le maire rend compte à l'assemblée du rapport de l'année antérieure sur le prix et la qualité du service du réseau de chaleur. Le rapport est rédigé en application du dispositif visant à renforcer la transparence et l'information des élus et des usagers sur le service public rendu.

Points à souligner : le réseau de chaleur a été alimenté pour 65 % au bois et 35 % au fuel. Sur la seule période d'un mois, plus de la moitié du fuel a été consommée en raison d'une panne de la chaudière bois. Le groupe salle des fêtes/école consomme plus de 60 % de l'énergie.

Récemment, une gestion électronique à distance a été mise en place pour le chauffage de la salle des fêtes afin de mettre en adéquation le temps de chauffage avec le temps d'occupation réelle.

Des économies sont attendues. Sur l'année, le chauffage d'un logement de 80 m² coûte aux environs de 800 €.

Le rapport présenté aux élus, n'appelle pas de réserves et est approuvé à l'unanimité

ONF : état d'assiette et destination des coupes

Pour 2020, l'ONF propose l'état d'assiette suivant :

Forêt de Treffort

Parcelles 21/22/6 et 11 pour un volume présumé de 1 098 m³ – mode de commercialisation : contrats bois façonnés

Forêt de Pressiat

Parcelles 16 pour un volume présumé de 163 m³ – mode de commercialisation : délivrance

Ces coupes sont prévues au programme d'aménagement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Avenant marché Mousserons

Un avenant est proposé pour un montant de 750.54 € HT sur le marché accordé à la société Malin Cantin (pour mémoire, le marché initial est de 37 337.60 €). Cet avenant correspond à la somme des dépenses supplémentaires et des économies réalisées sur l'ensemble de ce lot.

Le conseil accepte cet avenant.

Tarifs location salles communales

Afin de proposer la nouvelle salle de la mairie à la location (salle polyvalente), il convient de fixer un tarif à compter du 1^{er} janvier 2020. Il est proposé les tarifs suivants,

-250 € (extérieur 350 €) pour deux jours.

-Sous format conférence : 100 €.

-Forfait de 70 € avec repas et 40 € sans repas pour la mise à disposition gratuite aux associations.

Avec la location de la nouvelle salle polyvalente, sur demande expresse et si aucune autre réservation n'est enregistrée, la salle N° 4 qui se trouve juste en face pourra être mise à disposition gratuitement.

Pour les autres salles, il est décidé de supprimer l'avantage qui était octroyé aux associations de l'ex-communauté de communes de Treffort en Revermont.

Les tarifs de location de salles pour 2020 pourraient être les suivants :

TARIFS POUR UTILISATION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX A COMPTER DU 1er janvier 2020									
UTILISATEURS	SALLE DES FETES				Salle de Pressiat	Salle polyvalente mairie de Treffort		Restaurant communal de Treffort (avec vaisselle)	Presbytère de Cuisiat
	spectacle avec intervenants	AG ou spectacle d'association	Location W.E complet	Supplément pour services repas		AG ou conférence	location WE complet		
ASSOCIATIONS COMMUNES	315 €	190 €	430 €	90 €	Gratuit pour ass. communales	100 €	250 €	150 €	Gratuit
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	600 €	330 €	735 €	90 €		100 €	350 €		
HABITANTS DE LA COMMUNE			430 €	90 €	1 jour : 80€ week end : 130€	100 €	250 €	200 €	1 jour : 50 € week-end : 100 €
FAMILLES HORS COMMUNE			600 €	90 €	1 jour : 150€ week end : 250€	100 €	350 €		
MISE A DISPOSITION GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES (1 fois/an) - delib. 43/2008	Forfait de 90€ avec repas ou 56€ sans repas					Forfait de 70 € avec repas ou 40 € sans repas			
	Le presbytère de Cuisiat et le restaurant communal sont réservés aux habitants de la commune								
	Une caution de 300€ doit être versée à la réservation								
	Les heures de ménage rendues nécessaires pour remettre la salle en état seront facturées 30€ de l'heure								
	Le supplément repas couvre la mise à disposition de la vaisselle et usage de la cuisine								
	Le remplacement de matériel détérioré ou perdu sera facturé selon tarif								

Il est à noter que dès que la salle polyvalente sera opérationnelle, la cantine ne sera plus louée. Compte-tenu des normes d'hygiène, elle sera uniquement dédiée à la restauration collective des scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces tarifs tels que proposés

Achat à l'euro symbolique WC place des tilleuls

Le WC public situé Place des Tilleuls est installé sur une parcelle de 24 m² appartenant à l'association Avenir Paroissial. Lors de son Assemblée Générale, les membres de l'association ont donné leur accord pour céder à la commune ce local à l'euro symbolique. Afin d'éviter des frais de notaires, il est proposé de concrétiser cette cession par la rédaction d'un acte administratif rédigé par les services de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique et donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour établir l'acte administratif correspondant.

Approbation du rapport de la CLECT et fixation des attributions de compensation définitives

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres s'est réunie le 24 septembre 2019.

Le rapport que la CLECT a eu à analyser :

- Le transfert de la compétence Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (contribution et allocation vétéran), prévu par délibération de la CA3B du 26 mars 2018 et effectif depuis le 1er janvier 2019. Les charges transférées ont été évaluées à partir des montants versés par les communes en 2018 (évaluation de droit commun des charges transférées) ;
- La restitution aux communes de l'ancienne CC de Treffort-en-Revermont des contributions au SIVOS de Coligny (pour les enfants scolarisés au collège de Coligny) prévue par délibération de la CA3B du 10 décembre 2018 (évaluation de droit commun des charges restituées). Les charges restituées ont été évaluées à partir des montants versés par la CA3B en 2018 ;
- L'intégration dans les attributions de compensations du fonds de solidarité aux communes rurales et rurales accessibles de moins de 1 000 habitants, prévue par délibération de la CA3B du 1er juillet 2019 (fixation libre des attributions de compensation – procédure dérogatoire prévue au V-1 bis de l'article 1609 nonies C du CGI).

Ce rapport a été adopté à l'unanimité de la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2019.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes :

La première, objet de la présente délibération, consiste en l'approbation du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Dans le même temps le Conseil communautaire délibère à la majorité simple pour adopter le rapport de la CLECT.

Après ce vote, les conseils municipaux concernés, au vu du rapport de CLECT, par les AC fixées librement devront se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » et ce avant le 9 décembre 2019. Cette étape concerne uniquement les communes impactées par l'intégration du fonds de solidarité dans leurs AC. Le Conseil communautaire délibère également sur la fixation libre des AC (majorité des deux tiers requise).

Sur la base du rapport de CLECT dûment approuvé, et des délibérations concordantes s'agissant des AC librement fixées, le Conseil communautaire du 9 décembre 2019 fixera le montant des AC définitives 2019.

Les incidences pour la commune sont financièrement neutres :

Attribution de compensation de 2018 : 226 474,17 €

Déduction de 43 971.86 pour le SDIS (pris en charge par la CA3B)

Ajout de 10 017 € pour la prise en charge de la cotisation SIVOS de Coligny par la commune

Soit une attribution de compensation pour 2019 de 192 519.31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT tel que présenté.

Demande de subvention document unique

Le document unique (ou DUERP) recense l'ensemble des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles auxquels sont exposés les agents pendant leur activité.

L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié, et cela depuis le décret 2001-1016 du code du travail, datant du 5 novembre 2001. Cet outil permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les travailleurs de la structure et de la pérenniser. Le document unique doit être mis à jour au minimum une fois par an et lors de tout changement de situation. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

L'objectif principal du document unique est de permettre aux agents de la collectivité d'avoir accès aux informations sur les risques auxquels ils sont exposés et les mesures prises par la collectivité pour les éviter ou les limiter.

La commune s'est lancée dans la rédaction de son document unique pour un montant de 3 600 € HT et dans le diagnostic des risques psycho sociaux pour 2 504 € HT.

Les documents devraient être livrés pour la fin de l'année.

Madame le Maire informe qu'une demande de subvention peut être faite auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de la CNRACL.

Ancienne école de Lucinges

Comme évoqué lors du dernier conseil, la Ville de Bourg avait, en mai dernier, mis en vente aux enchères le centre de Lucinges avec une mise à prix minimum de 180 000 €. Aucune enchère n'ayant été remportée, le prix de départ a été ramené à 120 000 €.

Un délai supplémentaire a été demandé à la ville de Bourg pour réfléchir à l'opportunité d'acquérir ce bâtiment afin d'y créer un gîte de groupe de 40 places.

Au vu de l'étude de faisabilité rendu par L'Atelier du Triangle, il avait été demandé une évaluation des coûts pour une telle opération afin que le conseil puisse se positionner sur la suite à donner à ce dossier.

L'étude fait état d'un montant de dépenses prévisionnelles de : 1 350 000 € HT pour 40 places. Si on limite le projet à 32 places (démolition d'un bâtiment, sans reconstruction), le montant du coût de l'opération est de l'ordre de 1 130 000 € HT.

Une brève étude financière sur la rentabilité de cet investissement est présentée :

Gîte de 40 places :

1 350 000 € + 120 000 € (acquisition) – 160 000 € (subventions) = 1 310 000 €, soit avec un emprunt sur 20 ans : 75 000 €/an de remboursement.

Recettes prévisibles pour un gîte de 40 places :

20 week-ends à 700 € basse saison = 22 400 €
13 week-ends à 1 000 € haute saison = 13 000 €
+ quelques semaines de location = 10 000 € soit 45 400 € au mieux par an.

Ce qui engendre un déficit de l'ordre de 30 000 € /an + les charges de fonctionnement (frais de gardiennage, + électricité + chauffage + eau+ impôts + entretien du site, ...),

Soit environ 50 000 € de déficit par an.

Gîte de 32 places :

1 130 000 € + 120 000 € (acquisition) – 160 000 € (subventions) = 1 090 000 €, soit un emprunt sur 20 ans : 68 000 € /an de remboursement du prêt.

Recettes prévisibles pour un gîte de 32 places :

32 week-ends à 600 € = 19 200 €
Noël et jour de l'an = 3 000 €
4 semaines de location = 8 000 €, soit 30 000 € au mieux par an.

Ce qui fait un déficit de l'ordre de 38 000 €/an + les charges de fonctionnement (frais de gardiennage, + électricité + chauffage + eau + impôts + entretien du site, ...),

Soit environ 58 000 € de déficit par an.

En résumé, le retour sur investissement est illusoire, chaque année le budget communal devra abonder pour compenser les dépenses.

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'abandonner ce projet.

Recrutement agents recenseurs

Le recensement des habitants aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Compte-tenu du nombre de logements à recenser, 5 agents recenseurs sont nécessaires. Il est proposé de créer 4 postes d'agents recenseurs, le 5^{ème} poste sera assumé par un agent communal afin de compléter son temps de travail. La commune recevra de la part de l'Etat la somme de 4 850 €. L'Insee n'a pas de recommandation à formuler concernant la rémunération des agents recenseurs, cette rémunération est de la pleine responsabilité des communes. Elle est fixée librement par délibération.

Plusieurs solutions sont possibles. Au dernier recensement, les agents recenseurs avaient été rémunérés au nombre de questionnaires rendus. Le coût global pour les 4 agents était de 4 495.41 € (charges comprises) – allant de 678 € à 877 € nets (frais de déplacement et de formation compris), représentant la somme de de 3 475 € bruts pour les 4 agents.

Compte-tenu de la possibilité de compléter l'enquête directement par internet, et pour faciliter les calculs, il est proposé cette année de rémunérer les agents sur la base d'un forfait (comprenant les frais de déplacement et de formation). Il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs selon un forfait équivalent à la moyenne des rémunérations perçues au cours du dernier recensement (2015). Soit 868,75 € brut/agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le recrutement de 4 agents recenseurs pour la période allant de mi-janvier à mi-février
- Décide de les rémunérer sur la base d'un forfait de 900 € bruts (frais de formation et de déplacements compris).

Demande de fonds de concours (Point rajouté à l'ordre du jour)

Madame le Maire rappelle au conseil que l'ex-CCTER avait mis en place un fonds de concours pour les communes qui réalisent des investissements relatifs aux équipements sportifs et/ou sociaux.

Cette possibilité de fonds de concours, transférée à la Ca3B, disparaîtra fin 2020.

Ce fonds est octroyé dans la limite de 125 €/habitant, sur une période de 10 ans et peut être sollicité pour la réhabilitation et extension de la mairie, qui prévoient des salles de conférences, de spectacles, et salles associatives, dont l'utilisation dépasse l'usage de la commune.

Le montant du fonds de concours, d'un montant qui pourrait être de l'ordre de 100 000 €, reste à préciser.

Pour mémoire, le plan de financement du programme de rénovation et d'extension de la mairie est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	190 112,50 €	Conseil Départemental (09-07-2018)	150 000 €
Travaux	1 892 107,61 €	DETR (18-07-2018)	150 000 €
		Région (19-07-2018)	53 000 €
		DETR chaufferie (15-06-2018)	50 000 €
		Région chaufferie (29-03-2019)	50 400 €
		EDF	9 900 €
		Emprunt	1 000 000 €
		Autofinancement sur le budget général	618 920,11 €
Total	2 082 220,11 €		2 082 220,11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter la CA3B pour l'octroi d'un fonds de concours au taux maximum.

Avenant à la convention pour la mise à disposition des bâtiments de l'ancienne mairie-école de Cuisiat auprès du Département–Musée du Revermont (point rajouté à l'ordre du jour)

La convention de 6 années qui liait le Département et la commune pour la mise à disposition du bâtiment de l'ancienne mairie-école est arrivée à échéance le 5 juin 2015.

Cette convention fixait les conditions de mise à disposition du bâtiment, des locaux techniques et parcelles de terrain en vue de la gestion et du fonctionnement du musée.

Malgré nos multiples relances, il n'a pas été possible jusqu'à présent de définir les termes d'un nouveau projet de partenariat. C'est pourquoi, il est proposé que les 2 parties actualisent par voie d'avenant les termes de la convention initialement signée, et cela jusqu'au 5 juin 2020, afin de leur permettre de définir un nouveau cadre partenarial.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord et autorise Mme le Maire à signer l'avenant tel que proposé par le Département.

Tour des commissions

Ecole : mise en place de deux tableaux blancs interactifs et des ordinateurs nécessaires à leur fonctionnement. Le remplacement du sol souple dans la cour de la maternelle a été réalisé. Le cheminement entre la cour de la cantine et l'école en désactivé est terminé.

CCAS : préparation des colis en cours

Communication : le bulletin est en cours de rédaction. Les articles des associations tardent à arriver. Le repas des distributeurs aura lieu le 6/12 à Pressiat.

Culture : La 1^{ère} sortie « et si on sortait ensemble » a été appréciée, même si le nombre de participants n'était pas très important. La prochaine date est fixée au 20/11 pour un spectacle de marionnettes. La commission travaille sur la communication du programme de la saison d'hiver. Il manque quelques dates pour achever le prochain calendrier des fêtes.

Chantier Mairie : la liquidation de la société SMA a fortement perturbé le chantier, notamment pour les travaux relatifs à l'extension. Une nouvelle consultation va être lancée. La livraison du bâtiment est envisagée pour la fin février. Des visites pour les élus sont organisées le 25 octobre et le 15 novembre de 16 à 17 h pour les habitants (inscriptions obligatoires auprès du secrétariat)

Questions diverses

Accompagnement du CAUE en vue de la révision du PLU. 3 rendez-vous sont proposés pour un travail en groupe : le mardi 5 novembre, le mardi 10 décembre et le mardi 14 janvier à 18h30.

Le montant de la convention est de 2450 € pour cette mission.

Il est proposé que des personnes autres que des élus y participent, notamment la commission urbanisme et 1 ou 2 membres des Amis de Treffort-Cuisiat. Souhaitent participer à ces travaux Jean-Michel CURNILLON, Alain MONCEL, Jacque GAUGE, Martial CANTIN, Olivier JOLY, Jean-Louis REVEL, Yannick LAURENT, Robert MARECHAL, Jean-Luc LEBOEUF et Monique WIEL.

Dons au CCAS :

- La Miou pour un montant de 340 € correspondant au bilan de la soirée musicale du 15 août, pour laquelle la commune avait versé une subvention de 3 200 €
- Le comité des fêtes pour un montant de 276.98 € correspondant au surplus de la subvention octroyée par la commune pour le feu d'artifice.

Les travaux d'enherbement du cimetière de Montmerle seront réalisés après le 1^{er} novembre

Dynamisation du cœur de Cuisiat : rendez-vous avec Ain Habitat le mardi 29 octobre à 9h.

Visite du chantier de la Résidence des Mousserons pour les élus : 22 novembre à 17h

Montmerle : Suite au diagnostic en marchant, une rencontre est prévue avec les techniciens de la ca3b afin de définir leur périmètre d'intervention

Election des Miss le 26/10 : Mme le maire n'adhérant pas au concept, a souhaité déléguer le discours d'accueil et la participation au Jury à deux adjoints.

Nombreuses dates à venir :

- jeudi 31 octobre : bal d'halloween organisé par le Sou des écoles
- le samedi 2 novembre : 1 VTT pour 2
- jeudi 7 novembre : lecture à voix haute à la médiathèque sur les circulations des idées, des beaux textes, ...
- samedi 9 novembre : atelier d'écriture de chansons à la médiathèque
- du 9 au 16 novembre : exposition sur « les vies brisées » à la médiathèque
- dimanche 10 novembre à 17h, salle des fêtes de Treffort : « des fourmis dans les mains »
- lundi 11 novembre : commémorations – 9h45 à Treffort et 10h30 à Pressiat. Vin d'honneur à Pressiat

- mardi 12 novembre : conférence territoriale à 18h30 à Saint Etienne du Bois
- jeudi 14 novembre : conférence sur le harcèlement scolaire, salle des fêtes de Treffort
- vendredi 15 novembre : soirée 1ères pages à la médiathèque
- samedi 16 novembre : rencontre avec une victime de la route : échanges à la médiathèque à 10h, et accueil des nouveaux habitants à 11h
- du 18 au 24 novembre : l'association familiale propose « amène ton ami » pour faire découvrir et partager son activité à un ami (e)
- samedi 23 novembre : vente de livres d'occasion à la médiathèque
- samedi 30 novembre : « révise ton code ! » à la médiathèque

Prochain Conseil municipal : mardi 19 novembre : présentation du conseil en énergie partagée

Conseil municipal suivant : jeudi 19 décembre

La séance est levée à 23 H